

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité du canton de Windsor, comté de Richmond, les lots suivants, savoir : n<sup>os</sup> 26, 27 et 28, du X<sup>IV</sup>e rang, et les lots 25, 26, 27 et 28 du X<sup>V</sup>e rang et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Brompton, dans le même comté.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 28 mars dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Avis de demande d'érection, de municipalité.*

Détacher de la municipalité scolaire de "La Madeleine, dans le comté de Gaspé, le territoire suivant, savoir : "A partir de l'est de la Grande-Rivière, et vers l'ouest à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de "Gros-Morne," formant sur le littoral du fleuve un front de sept milles environ sur neuf milles de profondeur," et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Manche-d'Épée."

Cette érection devant prendre effet au premier de juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 28 mars dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Charlesbourg, comté de Québec, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Charlesbourg, savoir : 727, 728, 728A, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 740A, 741, 742, 742A, 743. Plus les n<sup>os</sup> 700 et 704, du "village d'Auvergne, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Beauport, paroisse dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 28 mars dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Annexer à la municipalité de "Saint-Jean," comté du Saguenay, toute la partie ouest du canton Dumas (comté du Saguenay), comprise entre la rivière "Petit-Saguenay" et le canton Saint-Jean, comté de Chicoutimi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 28 mars dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 27 mars dernier (1896) de nommer le révérend Père Nazaire-Servule Dozois, O. M. I., commissaire d'écoles de la municipalité de la ville de Hull, comté d'Ottawa en remplacement du révérend Père Ludger Lauzon, O. M. I., qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 4 avril courant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 mars dernier (1896), de nommer MM. Joseph Crevier, fils de Joseph, Orphir Rouleau, Félix Paquin, Eustache Brunet et Jean-Baptiste Poudrette dit Lavigne, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité du village de Senneville, comté de Jacques-Cartier.—*Gazette officielle*, 4 avril courant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 mars dernier (1896), de détacher de la municipalité scolaire du "village de Rigaud," comté de Vaudreuil, les lots suivants du cadastre et des plans et livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Madeleine de Rigaud, savoir : depuis et y compris le No 7 jusqu'au n<sup>o</sup> 20 inclusivement, et depuis et y compris le n<sup>o</sup> 37 jusqu'au n<sup>o</sup> 63 inclusivement, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "paroisse de Rigaud," même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 4 avril courant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 mars dernier (1896), de substituer le nom de "Sainte-Agathe des Monts" à celui de "Beresford," dans le comté de Terrebonne, comme municipalité scolaire.—*Gazette officielle*, 4 avril courant.

## Association dentaire de la province de Québec.

## EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

MERCREDI, 1<sup>er</sup> AVRIL 1896.

Examineurs.. { H. Aspinwall Howe, M.A., LL.D.  
L'abbé Verreault, LL. D.

FRANÇAIS.

(Pour ceux qui parlent français.)

A

1. Dans le *Bourgeois gentilhomme*. Monsieur et Madame Jourdain ont chacun un langage différent. a) Celui de M. Jourdain se soutient-il ? b) Qu'est-ce qui caractérise celui de Mme Jourdain ? Motivez vos réponses.